

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019378-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-3-5

Séance du vendredi 14 septembre
2018

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES AFFECTATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME 2018 AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES A L'AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traverse d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 29 juin 2018,

- VU le règlement financier départemental,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental, |

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de **10 820 €** à la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 9 (rue de la Forêt) à WIDENSOLEN, qui fera l'objet d'un versement unique en fin d'opération ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant de **10 820 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement de la subvention suivant les dispositions en vigueur. |

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité